

beaucoup plus de crédits pour les productions sur la condition féminine.

Quand je vois ce qui a été dépensé en 1985-1986 et les montants que le gouvernement envisage de dépenser cette année—et je puis seulement me référer à ce qui figure dans le budget des dépenses—je constate une diminution. Le plus inquiétant c'est que la programmation française n'est même pas mentionnée. Par conséquent, si le gouvernement envisage de nouvelles initiatives, c'est là qu'il devrait les prendre. Ainsi, les députés pourraient décider de l'appuyer ou non, en toute connaissance de cause. Quand je vois les ressources financières affectées à la programmation française pour 1987-1988, il n'est pas dit qu'il s'agit d'une priorité et je suppose que ce n'en est pas une. Si ce n'est pas inscrit dans le budget des dépenses, je ne peux pas deviner si quelqu'un quelque part estime qu'il s'agit d'une priorité. Les prévisions budgétaires indiquent dans quels domaines le gouvernement a l'intention de dépenser de l'argent. C'est bien simple.

J'ai écouté les interjections et je respecte ces points de vue. J'espère que l'année prochaine, dans l'intérêt de tout le monde, le budget du Studio D figurera à part. Ainsi, nous pourrions voir quel était son budget de l'année précédente et à combien il s'élèvera cette année et l'année suivante. Je dis cela car il existe une certaine confusion pour le moment. J'ignore d'où cela provient. Quoi qu'il en soit, ce serait une bonne façon de permettre aux députés de suivre les dépenses que le gouvernement fait dans le cadre de ce budget très important.

[Français]

Mme Mailly: Je voudrais bien que cette question soit mise aux voix, madame la Présidente, mais je ne peux pas laisser passer cette dernière remarque du député. C'est très clair.

[Traduction]

Le résumé budgétaire fait partie intégrante du budget des dépenses. Il a été communiqué à tous les députés, y compris la députée de Broadview—Greenwood (M^{me} McDonald). C'est très clair. Par exemple, le député a mentionné la programmation française que nous avons instaurée en 1986. Dans le budget de 1986-1987, nous avons le chiffre de 159 000 \$. Pour 1987-1988, il s'agit de 404 000 \$. Ce montant n'a pas diminué, mais augmenté. C'est la même chose pour le Studio D. En 1986-1987, le chiffre était de 579 880 \$ et il a été porté à 795 450 \$ pour 1987-1988.

• (1620)

Je pense qu'il y a confusion quant au budget total de l'Office national du film. Le budget du Studio D, soit l'unité anglaise du programme destiné à répondre aux besoins des femmes, ne représente pas tout budget de l'ONF pour les femmes. En 1986-1987, le budget total de l'Office national du film pour

Les subsides

répondre aux besoins des femmes s'élevait à 1,174 millions de dollars et il sera de 1 678 430 \$ en 1987-1988. Cela représente définitivement une augmentation et non le contraire.

Je pense que la confusion provient de la façon dont la député de Broadview—Greenwood interprète les chiffres. Elle a obtenu un résultat différent, mais rien n'empêche qu'elle propose dans sa motion de réduire le budget de Studio D de 100 000 \$, soit de 20 p. 100. C'est une réduction importante.

Mme McDonald: Madame la Présidente, je voudrais répondre . . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) a le droit de répondre. Cède-t-il sa place à la députée de Broadview—Greenwood (M^{me} McDonald)?

M. Riis: Madame la Présidente, je n'ai pas grand-chose à dire là-dessus. Je suis prêt à accepter l'exactitude des renseignements fournis par le député. J'imagine que nous devrions poursuivre le débat.

Mme McDonald: Madame la Présidente, je ne dirai que quelques mots pour répondre à la secrétaire parlementaire. Elle a laissé entendre à maintes reprises que mon interprétation des chiffres était purement personnelle et que le directeur de l'Office national du film faisait ses calculs différemment. Elle a dit que j'adoptais une attitude arbitraire. Je voudrais répondre à ces critiques . . .

[Français]

Mme Mailly: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'honorable secrétaire parlementaire de la ministre des Communications (M^{me} Mailly) invoque le Règlement.

Mme Mailly: Madame la Présidente, je suis dans la confusion. Le député du Nouveau parti démocratique à la Chambre vient de dire qu'il n'a plus aucune réponse à apporter à ma question, ce qui veut dire à ce moment que la députée de Broadview—Greenwood (M^{me} McDonald) est en train de faire un commentaire sur mes commentaires plutôt que sur ceux du député qui a parlé. Selon moi, le débat est terminé et on pourrait mettre la question aux voix.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Il restait encore une minute à la période de questions et des commentaires à la suite de l'intervention du député de Kamloops—Shuswap (M. Riis). J'ai donc permis, et je crois que cela est tout à fait normal, que la députée de Broadview—Greenwood (M^{me} McDonald) ait droit à cette minute qui reste avant la reprise du débat.